

# P REMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

## DE MARS 1997 À MARS 2001, UNE PARTICIPATION ACCRUE DES JEUNES À L'EMPLOI

**E**NTRE mars 1997 et mars 2001, la part des chômeurs parmi les jeunes de 15 à 29 ans s'est fortement réduite, de un sur dix à un sur quatorze. Cette performance a résulté d'une croissance soutenue de l'emploi sur la période particulièrement favorable aux jeunes. Elle s'est produite dans un contexte de retournement à la hausse des comportements d'activité juvénile : après plusieurs décennies de baisse, le taux d'activité des 15-29 ans s'est légèrement redressé. Cette évolution est liée à l'arrêt de l'allongement des études et au développement des cumuls « emploi-formation ».

Au total, le partage de la population des jeunes entre inactivité, chômage et emploi s'est sensiblement modifié au profit de l'emploi. Les caractéristiques des emplois occupés par les 15-29 ans se sont également transformées, avec notamment une diminution de la part des temps partiels, des temps complets à bas salaires et, plus récemment, des contrats temporaires.

La forte baisse du chômage des jeunes est à rapprocher de celle constatée à la fin des années quatre-vingt, où, dans un contexte différent d'évolution de la durée des études, le recul du chômage des jeunes avait également anticipé et surpassé celui des plus âgés. Elle est aussi plus marquée en France que celle observée en moyenne dans l'Union Européenne.



En mars 2001, 46 % des jeunes de 15 à 29 ans poursuivent des études sans travailler, 49 % sont actifs (dont 7 % au chômage) et 5 % ne sont ni actifs, ni scolaires (femmes au foyer pour l'essentiel). Les jeunes femmes sont moins souvent en emploi que les jeunes hommes car elles sont plus présentes dans les trois autres situations : études, chômage et inactivité non scolaire (tableau 1).

### Quatre années de forte baisse du chômage, sans diminution de l'activité juvénile

De mars 1997 à mars 2001, période de croissance soutenue de l'emploi, le chômage des jeunes a reculé rapidement (1). Environ un jeune de 15 à 29 ans sur quatorze est au chômage en mars 2001, contre un sur dix quatre ans auparavant (graphique 1). Cet-

te proportion (2) est même la plus faible enregistrée depuis vingt ans. Sur la même période, le taux de chômage

(1) - Cette période favorable s'est interrompue : depuis avril 2001, le chômage des jeunes de 15 à 24 ans (catégorie d'âge suivie mensuellement) tend à augmenter.

(2) - Rapport du nombre de chômeurs à la population totale des 15-29 ans, appelé « part de chômage ».

Tableau 1  
Le nombre de jeunes de 15 à 29 ans en emploi s'accroît de près de 500 000 de mars 1997 à mars 2001

Effectifs en milliers, taux en %

	1997		2000		2001	
	15-29 ans	dont : 17-26 ans	15-29 ans	dont : 17-26 ans	15-29 ans	dont : 17-26 ans
<b>ENSEMBLE</b>						
Population totale .....	11 684	7 620	11 421	7 432	11 424	7 432
Taux d'activité (y compris contingent) (1) .....	47,9	45,4	48,9	45,9	48,5	45,6
Emploi .....	4 246	2 432	4 624	2 719	4 721	2 813
Taux d'emploi (1) .....	36,3	31,9	40,5	36,6	41,3	37,8
Part du temps partiel dans l'emploi .....	20,2	24,1	17,7	20,3	16,1	18,9
Part des emplois temporaires dans l'emploi (2) .....	27,1	36,9	31,3	41,4	30,1	39,7
Chômage .....	1 160	838	883	615	793	556
Part de chômage (1) .....	9,9	11,0	7,7	8,3	6,9	7,5
Taux de chômage (1) .....	20,7	24,2	15,8	18,0	14,3	16,4
Part des chômeurs de longue durée (3) .....	26	23,1	23,3	20,3	19,5	16,7
Contingent .....	193	189	82	76	26	22
Elèves et étudiants .....	5 483	3 815	5 252	3 682	5 280	3 683
Taux de scolarité (1) .....	46,9	50,1	46,0	49,5	46,2	49,6
Autres inactifs .....	602	346	580	340	604	358
Taux d'inactivité non scolaire (1) .....	5,2	4,5	5,1	4,6	5,3	4,8
<b>HOMMES</b>						
Population totale .....	5 874	3 831	5 753	3 729	5 755	3 728
Taux d'activité (y compris contingent) (1) .....	52,4	49,9	52,9	50,0	52,7	49,9
Emploi .....	2 311	1 313	2 536	1 488	2 631	1 569
Taux d'emploi (1) .....	39,3	34,3	44,1	39,9	45,7	42,1
Part du temps partiel dans l'emploi .....	10,6	13,9	9,1	11,5	8,1	10,3
Part des emplois temporaires dans l'emploi (2) .....	26,7	37,7	31,5	43	29,2	39,5
Chômage .....	572	408	428	301	376	271
Part de chômage (1) .....	9,7	10,6	7,4	8,1	6,5	7,3
Taux de chômage (1) .....	18,6	21,4	14,1	16,1	12,4	14,6
Part des chômeurs de longue durée (3) .....	23,7	21,4	21,2	18,1	19,9	17
Contingent .....	193	189	82	76	26	22
Elèves et étudiants .....	2 679	1 833	2 577	1 767	2 589	1 770
Taux de scolarité (1) .....	45,6	47,8	44,8	47,4	45,0	47,5
Autres inactifs .....	119	88	130	97	133	96
Taux d'inactivité non scolaire (1) .....	2,0	2,3	2,3	2,6	2,3	2,6
<b>FEMMES</b>						
Population totale .....	5 810	3 789	5 668	3 703	5 669	3 704
Taux d'activité (y compris contingent) (1) .....	43,4	40,9	44,9	41,7	44,2	41,3
Emploi .....	1 935	1 119	2 088	1 231	2 090	1 244
Taux d'emploi (1) .....	33,3	29,5	36,8	33,2	36,9	33,6
Part du temps partiel dans l'emploi .....	31,6	36	28,1	31	26,1	29,7
Part des emplois temporaires dans l'emploi (2) .....	27,3	35,9	31	39,6	31,2	39,9
Chômage .....	588	430	455	314	417	285
Part de chômage (1) .....	10,1	11,3	8,0	8,5	7,4	7,7
Taux de chômage (1) .....	23,3	27,8	17,9	20,3	16,6	18,6
Part des chômeurs de longue durée (3) .....	28,3	24,7	25,2	22,4	19,1	16,5
Elèves et étudiants .....	2 804	1 982	2 675	1 915	2 691	1 913
Taux de scolarité (1) .....	48,3	52,3	47,2	51,7	47,5	51,6
Autres inactifs .....	483	258	450	243	471	262
Taux d'inactivité non scolaire (1) .....	8,3	6,8	7,9	6,6	8,3	7,1

(1) - Voir définitions dans l'encadré.

(2) - Emploi temporaire = CDD privé + intérim + apprentissage + contrats aidés + contractuels pour une durée limitée, auxiliaires, vacataires, pigistes de la fonction publique.

(3) - La part des chômeurs de longue durée mesure la part de ceux qui ont plus d'un an d'ancienneté.

Source : enquêtes Emploi, INSEE ; concepts BIT, âge atteint au cours de l'année.

(mesuré au sein des seuls actifs) est également en net recul : alors que plus de 20 % des jeunes actifs étaient au chômage en mars 1997, ils ne sont plus que 14 % en mars 2001. La baisse du chômage a concerné aussi bien les filles que les garçons, mais l'écart entre sexes, toujours en défaveur des jeunes femmes, ne s'est pas réduit.

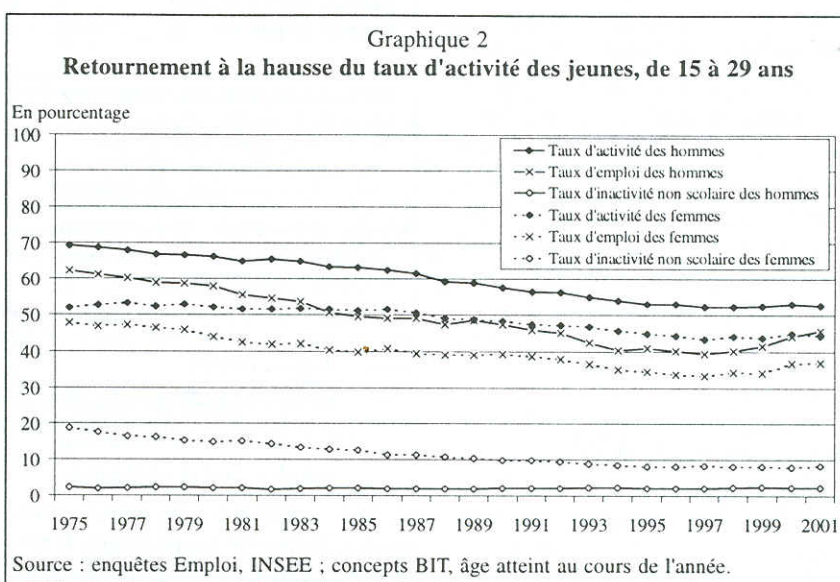
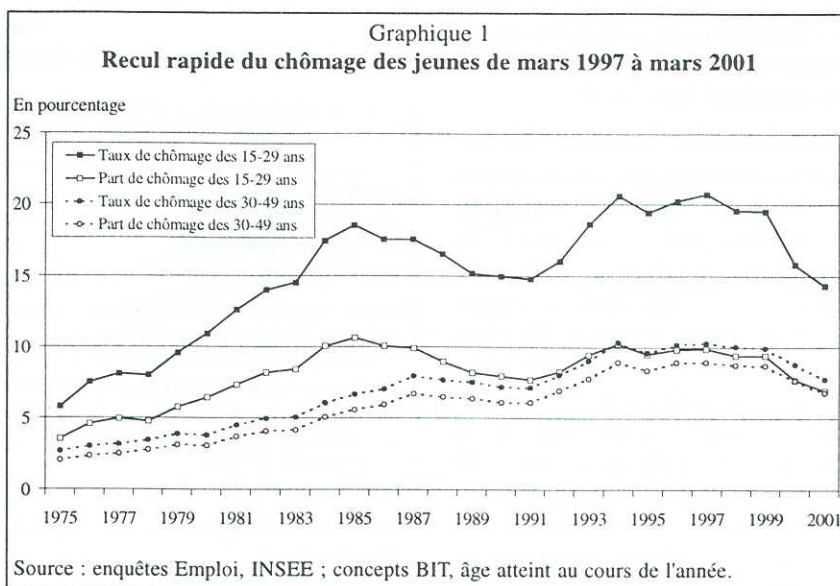
Au cours des quatre années considérées, la baisse du chômage des jeunes a été plus rapide que celle des adultes de 30 à 49 ans. D'ailleurs, en 2000 et en 2001, pour la première fois depuis plus de 25 ans, la part de jeunes au chômage est équivalente à celle des 30-49 ans.

Cette baisse rapide du chômage s'est déroulée dans un contexte nouveau de reprise de l'activité juvénile. En effet, jusqu'en 1997, le taux d'activité des jeunes diminuait régulièrement, en lien avec l'allongement de la durée des études. Alors qu'en 1975, plus de cinq filles et près de sept garçons sur dix étaient actifs, en mars 1997, à peine plus de quatre filles et de cinq garçons sur dix l'étaient (graphique 2). La baisse a été moins marquée pour les jeunes filles en raison du recul de l'inactivité non scolaire jusqu'en 1995. La proportion de jeunes femmes ni actives, ni scolaires s'est ensuite stabilisée.

Entre mars 1997 et mars 2001, on constate une très légère remontée des taux d'activité juvénile, un peu plus forte pour les filles que pour les garçons. À la rentrée 1996, la durée des études s'est stabilisée, puis a très légèrement diminué, et le nombre de jeunes qui travaillent pendant leur scolarité, comptés parmi les actifs, a progressé. En effet, le nombre d'apprentis a continué à augmenter (360 000 début 2001 contre 310 000 début 1997 (3)), de même que le nombre d'autres actifs en cours d'études initiales (240 000 en 2001 contre 210 000 en 1997). Ces tendances récentes ont

(3) - Selon les statistiques du Ministère de l'Éducation Nationale.

(4) - Pour rendre compte des véritables créations d'emplois le taux d'emploi ne compte pas le contingent parmi les emplois. En l'incluant l'augmentation du taux d'emploi des garçons ne seraient que de 4 points avec la disparition progressive des appelés.



pu être encouragées ou amplifiées par l'amélioration de la conjoncture sur le marché du travail qui a offert aux jeunes de meilleures opportunités d'accès à l'emploi.

### Forte progression de l'emploi des jeunes, soutenue en partie par des aides de l'État

Les taux d'activité remontant très légèrement, c'est la forte reprise de l'emploi des jeunes qui a permis une baisse rapide du chômage. En mars 2001, la proportion de jeunes de 15 à 29 ans qui travaillent est de 46 % pour les garçons et de 37 % pour les filles, en augmentation respectivement de 6 et 4 points en quatre ans (4). À titre de comparaison, le taux d'emploi des 30-49 ans, de 81 % en mars 2001, a progressé de moins de 3 points sur la

période. La part des jeunes de 15 à 29 ans dans l'emploi total, qui était au plus bas en mars 1997 (19 %), a remonté de près d'un point depuis, alors que leur part dans la population en âge de travailler a diminué.

La participation accrue des jeunes à l'emploi a été soutenue par une politique générale dynamique sur la période, notamment avec la mise en place de la réduction du temps de travail (RTT) : lois de Robien et Aubry. Parallèlement, les dispositifs spécifiques d'aide à l'emploi ont été recentrés, pour les jeunes, sur la formation par l'alternance dans le secteur marchand et sur les « emplois-jeunes » dans le secteur non marchand. Fin décembre 2000, le nombre d'emplois aidés pour les jeunes de moins de 26 ans (hors aides liées à la mise en place de la RTT) s'établissait ainsi à 1,1 million : 900 000 dans le secteur marchand,

dont 600 000 contrats de formation en alternance, et 200 000 dans le secteur non marchand (tableau 2).

Dans le secteur marchand, les formations en alternance ont nettement progressé (+28 % en quatre ans) du fait du développement régulier de l'apprentissage depuis 1993 et de l'augmentation du nombre de contrats de qualification depuis 1997. Hors alternance, le nombre de jeunes bénéficiant d'un emploi aidé dans le secteur marchand est en recul sur la période. L'aide au premier emploi des jeunes (APEJ) n'existe plus, le nombre de jeunes en contrat initiative emploi (CIE) a baissé régulièrement et les emplois à temps partiel bénéficiant d'un abattement de charges sociales, principal dispositif, sont en diminution en 2000 du fait de changements de réglementation rendant cette mesure moins attractive. Dans le secteur non marchand, la progression des emplois aidés s'est poursuivie sur toute la période, la mise en place du dispositif « nouveaux services - emplois jeunes » ayant plus que compensé le recul important des contrats « emploi-solidarité ».

Au total, près de quatre emplois sur dix occupés par des jeunes de moins de 26 ans bénéficient d'une aide de l'État fin 2000, mais seulement un sur quatre si l'on ne tient pas compte de l'apprentissage, qui peut être considéré comme une modalité de la formation initiale. Après un maximum atteint fin 1998, avec 41 % d'emplois aidés pour les jeunes, le poids des mesures de politique de l'emploi (hors RTT) est

Tableau 2  
Développement de l'alternance et des emplois jeunes

En milliers

Nature de la mesure	31 déc. 1996	31 déc. 1998	31 déc. 1999	31 déc. 2000
<b>Alternance</b> .....	<b>473</b>	<b>543</b>	<b>573</b>	<b>607</b>
Apprentissage .....	315	352	374	388
Contrats de qualification, d'orientation et d'adaptation .....	158	191	199	219
<b>Emploi marchand hors alternance</b> .....	<b>345</b>	<b>321</b>	<b>337</b>	<b>300</b>
Contrats initiative emploi (CIE) .....	74	66	49	38
Contrats de retour à l'emploi (CRE) .....	9	5	2	0
Aides au premier emploi des jeunes (APEJ) .....	50	0	0	0
Abattements temps partiel .....	157	192	229	208
Exonérations pour l'embauche d'un premier salarié .....	33	31	35	34
Autres mesures (1) .....	22	27	22	20
<b>Emploi non marchand</b> .....	<b>109</b>	<b>160</b>	<b>192</b>	<b>197</b>
Emplois-jeunes .....		85	130	150
Contrats emploi-solidarité .....	96	60	51	37
Contrats emploi consolidé .....	9	10	9	9
Contrats emploi-ville .....	4	5	2	1
<b>Ensemble</b> .....	<b>927</b>	<b>1 024</b>	<b>1 102</b>	<b>1 104</b>
Indicateur du poids dans l'emploi (en %) (2) .....	38	41	40	39
Ensemble hors apprentissage .....	612	672	728	716
Indicateur du poids dans l'emploi (hors apprentissage) (en %) (2) .....	25	27	27	25

(1) - Exonérations à l'embauche dans les zones de revitalisation rurale ou redynamisation urbaine, salariés des entreprises d'insertion, associations intermédiaires ou entreprises de travail temporaire d'insertion, conventions de coopération et aides aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises.

(2) - Indicateur du poids dans l'emploi : emploi aidé rapporté au nombre d'emplois occupés par les jeunes de cette même tranche d'âge au mois de mars de l'année suivante (source : enquête Emploi, INSEE).

Source : estimations MES-DARES ; effectifs de jeunes de moins de 26 ans dans les différentes mesures de politique de l'emploi. Âge atteint au 31 décembre.

en léger retrait pour les jeunes, comme d'ailleurs pour les plus âgés. Il reste cependant très élevé, même hors apprentissage. Par comparaison, pour les plus de 25 ans, les emplois bénéficiant d'une aide de l'État représentent moins de 5 % du total des emplois occupés fin 2000.

### La proportion d'emplois temporaires, toujours importante, diminue légèrement

Depuis 1997, les caractéristiques des emplois occupés par les jeunes se sont légèrement transformées. Elles restent éloignées de celles des plus

Tableau 3  
Plus de contrats temporaires et moins de non salariés parmi les jeunes  
(Statuts d'emploi en 1991, 1997, 2000 et 2001)

En pourcentage

	1991		1997		2000		2001	
	15-29 ans	30 ans ou plus	15-29 ans	30 ans ou plus	15-29 ans	30 ans ou plus	15-29 ans	30 ans ou plus
<b>Emploi total (en milliers)</b> .....	<b>5 204</b>	<b>16 874</b>	<b>4 243</b>	<b>17 785</b>	<b>4 622</b>	<b>18 556</b>	<b>4 721</b>	<b>19 011</b>
Non-salariés .....	6,0	18,1	4,5	14,9	3,3	13,4	3,1	12,8
Salariés .....	94,0	81,9	95,5	85,1	96,7	86,6	96,9	87,2
dont : Contrats à durée indéterminée .....	75,3	78,8	68,4	79,8	65,4	80,4	66,8	81,2
Contrats à durée déterminée et emplois aidés .....	12,8	2,5	17,7	4,5	19,1	4,8	1,8	4,4
Intérim .....	2,3	0,5	4,1	0,8	6,1	1,4	6,5	1,6
Apprentis .....	3,6	0,0	5,4	0,0	6,0	0,0	5,5	0,0
Part des emplois temporaires dans l'emploi (1) .....	18,7	3,0	27,1	5,3	31,3	6,2	30,1	6,0

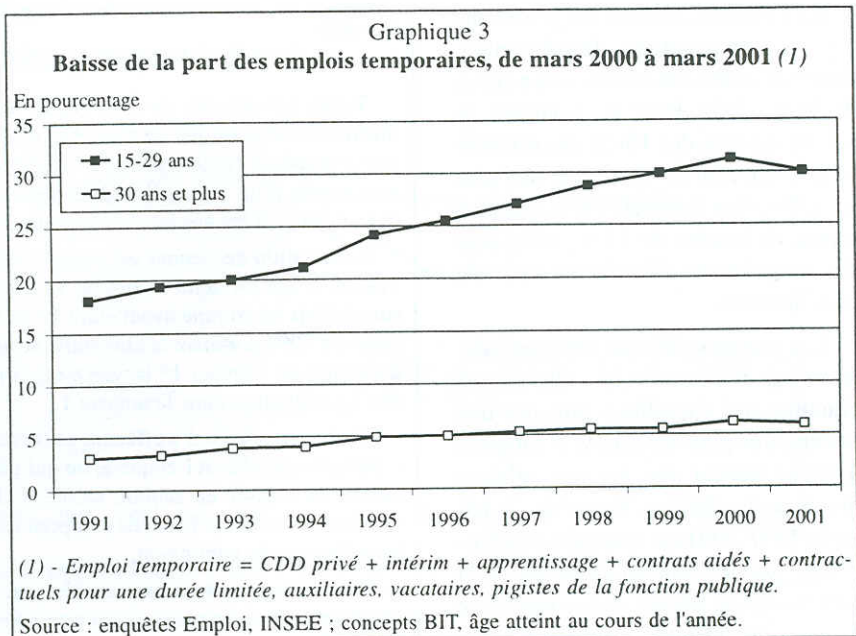
(1) - Emploi temporaire = CDD privé + intérim + apprentissage + contrats aidés + contractuels pour une durée limitée, auxiliaires, vacataires, pigistes de la fonction publique.

Source : enquêtes Emploi, INSEE ; concepts BIT, âge atteint au cours de l'année.

âgés, ces différences traduisant d'abord les spécificités qui marquent le démarrage dans la vie professionnelle. Également, les emplois des jeunes étant par nature récents, leur structure traduit plus directement que celle de l'emploi total les dernières transformations en cours dans la demande de travail. Ainsi, l'emploi salarié est encore plus prédominant chez les jeunes de 15 à 29 ans (97 % en mars 2001) que chez leurs aînés (87 % pour les 30 ans ou plus). Ceci reflète d'abord la raréfaction générale des emplois indépendants (agriculteurs exploitants, aides familiaux, artisans...), tendance qui ressort plus nettement à l'analyse des emplois occupés par les jeunes. Par ailleurs, le profil type des indépendants est logiquement plutôt âgé, compte tenu de l'expérience professionnelle et du réseau relationnel généralement nécessaires pour diriger sa propre entreprise.

Les jeunes apparaissent aussi plus fréquemment concernés par les différentes formes d'emplois temporaires : contrats à durée déterminée (CDD), missions d'intérim, stages et contrats aidés, apprentissage (tableau 3). En mars 2001, près d'un tiers des emplois occupés par les 15-29 ans sont de ce type, contre seulement 6 % pour les plus âgés. Là encore, deux types d'interprétation peuvent être mis en avant : d'une part, la tendance générale au développement des emplois temporaires, d'autre part, un ciblage spécifique de ces formes d'emploi sur les jeunes. Effectivement, la part des CDD et de l'intérim dans l'emploi des personnes de 30 ans ou plus a régulièrement progressé au cours de la dernière décennie, en lien avec une flexibilité accrue du système de production, les entreprises cherchant notamment à ajuster plus rapidement leur main-d'œuvre aux fluctuations conjoncturelles de l'économie (graphique 3).

La phase d'insertion sur le marché du travail se révèle ainsi de plus en plus souvent marquée par l'instabilité. En particulier, malgré l'amélioration sensible du marché du travail au cours des quatre dernières années, le poids des emplois temporaires a continué de progresser jusqu'en mars 2000 (+4 points par rapport à 1997). En mars 2001, il est toutefois en recul (-1 point), les proportions de CDD, de stages et con-



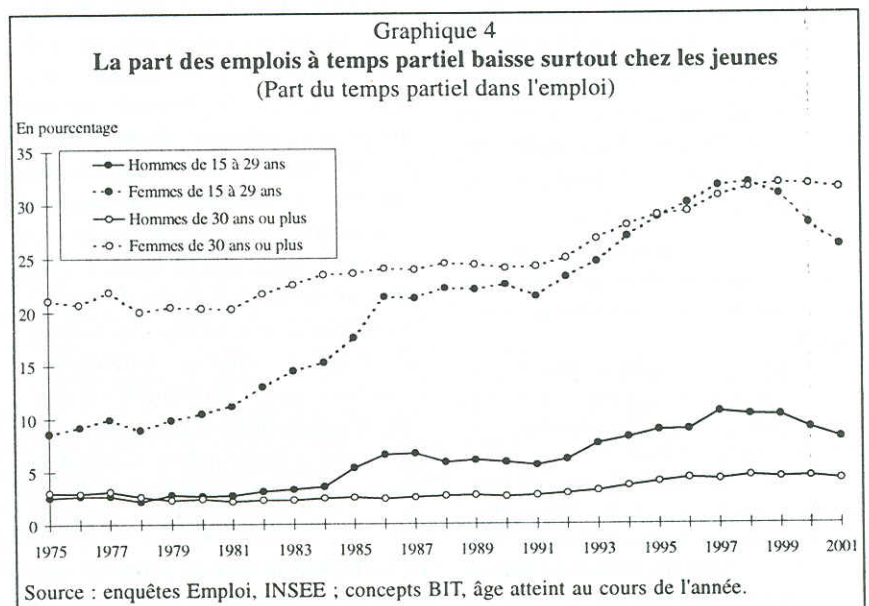
trats aidés et d'apprentis s'étant simultanément réduites. La part de l'emploi intérimaire a quant à elle continué à progresser (d'environ un demi-point), les jeunes ayant plus spécifiquement bénéficié du développement important de l'intérim de l'automne 1999 au début 2001.

### Moins de temps partiels subis et de temps complets à bas salaires

De la fin des années soixante-dix jusqu'en 1997, le développement du temps partiel a été plus rapide pour les jeunes que pour leurs aînés. Depuis lors, l'évolution est différente : alors que le taux de temps partiel s'est stabilisé chez les plus de 30 ans (à 4 %

pour les hommes et 31 % pour les femmes), il a reculé fortement chez les jeunes (graphique 4). En mars 2001, pour les jeunes de 15 à 29 ans, 8 % des emplois masculins et 26 % des emplois féminins sont à temps partiel, en diminution respective d'environ 3 et 5 points en quatre ans.

Pour les jeunes, la progression rapide de l'emploi a permis une réduction importante des situations de temps partiel subi (personne travaillant à temps partiel et souhaitant travailler davantage), plus forte que pour l'ensemble. En 1997, ces situations représentaient 6 % des emplois des garçons et 18 % des emplois des filles. En mars 2001, elles ne représentent plus, respectivement, que 4 % et 14 % des emplois des moins de 30 ans.



En début de carrière, les jeunes ont toujours, en moyenne, des rémunérations sensiblement inférieures à celles de leurs aînés. Pour les hommes, le salaire médian des 15-29 ans est inférieur d'environ 25 % à celui des plus âgés. Pour les femmes, l'écart est plus faible, de l'ordre de 15 %, mais avec des perspectives d'évolution salariale plus limitées.

Les jeunes sont ainsi sur-représentés au bas de l'échelle des salaires, une situation qui s'explique tant par une occupation plus fréquente d'emplois à temps partiel que par des salaires horaires plus faibles. Toutefois, la période 1997-2001 est marquée, pour les jeunes, par le recul déjà évoqué de la part du temps partiel et par une nette diminution, au sein des emplois salariés à temps complet, de la part des « bas salaires » (5). Pour l'ensemble des salariés à temps complet de moins de 30 ans, cette part s'est en effet réduite de 25 % en 1997 à 20 % en 2001, alors que pour les travailleurs plus âgés, elle n'a diminué dans le même temps que de 9 à 8 %.

### **Des similitudes avec la reprise de la fin des années quatre-vingt, dans un contexte différent d'évolutions de la scolarité et de l'emploi juvénile**

Le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans a baissé pendant quatre ans et trois mois, de novembre 1996 à février 2001. Il avait déjà connu une baisse importante, mais moins marquée, à la fin des années quatre-vingt sur une période de durée voisine, allant de mai 1986 à mai 1990 (6). Parallèlement, mais avec une dizaine de mois de décalage, le taux de chômage de l'ensemble de la population active a suivi.

(5) - Il s'agit, par convention, des salaires inférieurs aux deux tiers du salaire mensuel médian de l'ensemble de la population.

(6) - Dans l'intervalle, le taux de chômage des jeunes a également reculé, mais sur une période beaucoup plus brève, de la mi-1994 à la mi-1995.

(7) - Selon l'enquête Emploi de mars 2001, les jeunes de 15 à 29 ans représentent 55 % des embauches de moins d'un an en CDD ou intérim, contre 43 % pour les embauches en CDI.

Encadré

## **SOURCES ET CONCEPTS STATISTIQUES**

Toutes les données de cette étude, à l'exception des statistiques concernant les dispositifs de politique de l'emploi (tableau 2) et des chiffres concernant les autres pays européens (graphiques 5 à 7), sont issues des enquêtes Emploi, qui sont réalisées auprès d'un échantillon d'un logement sur 300, généralement en mars de chaque année sauf les années de recensement (75, 82, 90 et 99).

La situation des jeunes est mesurée selon les normes du Bureau International du Travail. L'âge est celui atteint au 31 décembre de l'année de l'enquête. Les jeunes sont définis ici comme ayant entre 15 et 29 ans, alors que les études analogues antérieures à 1999 portaient le plus souvent sur les 17-26 ans (soit les 16-25 ans avec une définition de l'âge au 1<sup>er</sup> janvier). C'est pourquoi les chiffres concernant les 17-26 ans figurent aussi dans le tableau 1.

Toute personne qui a effectué un travail rémunéré d'au moins une heure pendant la semaine précédant l'enquête, ou qui garde un lien formel avec l'emploi (rémunération) est classée en *emploi*, même si elle poursuit parallèlement des études. Par convention les actifs occupés comprennent les personnes ayant un emploi ainsi que les militaires du contingent.

Parmi les personnes sans emploi, un *chômeur* est une personne qui recherche effectivement un emploi (ou qui a trouvé un emploi qui commence plus tard) et qui est disponible.

La *population active* est composée des personnes ayant un emploi (salariés ou non salariés), du contingent et des chômeurs. Les personnes qui ne sont pas actives sont classées ici selon qu'elles poursuivent des études (*scolarité*) ou non (*inactivité non scolaire*).

Le *taux de chômage* mesure la proportion de chômeurs dans la population active alors que la *part de chômage* mesure la proportion de chômeurs dans la population totale.

Le taux d'emploi mesure ici la proportion de personnes occupant un emploi (hors contingent) dans la population totale contrairement aux définitions du BIT qui compte le contingent au numérateur.

Le *taux de scolarité* (respectivement le *taux d'inactivité non scolaire*) mesure la proportion de personnes non actives poursuivant des études (respectivement ne poursuivant pas des études) dans la population totale.

Les *données internationales* proviennent d'Eurostat et sont établies à partir des enquêtes Force de Travail (enquête Emploi pour la France). La situation des jeunes est aussi mesurée selon les normes du Bureau International du Travail. En revanche, l'âge est l'âge exact à la date de l'enquête, ce qui explique que les chiffres d'Eurostat sont différents de ceux présentés dans les autres tableaux pour la France (plus d'actifs et moins de scolaires car les jeunes considérés sont plus âgés).

Les statistiques concernant les différents *dispositifs de politique de l'emploi* sont établies par la DARES. Ils concernent les jeunes de moins de 26 ans.

Dans les deux cas, la baisse du chômage des jeunes a ainsi anticipé celle de l'ensemble de la population active de près d'un an. Ce phénomène récurrent peut s'expliquer par une sur-représentation des jeunes dans les embauches sur contrats temporaires, comparativement aux embauches sur contrats à durée indéterminée (7). En effet, en début de période de reprise, la croissance des embauches concerne surtout les contrats temporaires, contrats à durée déterminée ou intérim. L'augmentation des embauches en contrat à durée indéterminée n'intervient que dans un deuxième temps et profite à une population plus large.

La baisse du taux de chômage a été aussi plus forte pour les jeunes que

pour l'ensemble de la population active au cours des deux périodes : respectivement -1,5 point par an contre -0,4 point par an pour la première période et -2,1 points contre -0,8 point dans la période la plus récente. Cette sensibilité plus marquée du chômage des jeunes à la reprise générale de l'emploi s'explique en grande partie par le fait que les jeunes sont avant tout des entrants sur le marché du travail : leur emploi « sur-réagit » à la conjoncture, que ce soit dans les phases de reprise ou de ralentissement.

La baisse du chômage n'a cependant pas eu la même intensité au cours des deux périodes. Elle a été plus rapide dans la période la plus récente, que ce soit pour les jeunes ou pour les

Tableau 4  
Moins de bas salaires pour les emplois à temps complet

En pourcentage

	1991		1997		2000		2001	
	15-29 ans	30 ans ou plus	15-29 ans	30 ans ou plus	15-29 ans	30 ans ou plus	15-29 ans	30 ans ou plus
<b>Salaires médians selon l'âge</b>								
Hommes .....	930	1 250	1 020	1 400	1 070	1 450	1 100	1 500
Femmes .....	810	960	870	1 070	920	1 140	980	1 150
<b>Part des « bas salaires » dans les emplois à temps complets (en %) (1)</b>								
Hommes .....	20,3	7,9	25,3	9,1	22,5	8,6	20,0	8,1
Femmes .....	16,7	4,6	23,2	5,7	20,4	5,3	17,0	4,7
Femmes .....	25,4	13,3	28,6	14,8	25,8	13,8	24,8	13,4

Champ : salariés hormis ceux en apprentissage ou encore en formation initiale.

Lecture : en mars 2001, la moitié des salariés masculins de 15 à 29 ans touchent un salaire supérieur à 1500 euros. Il s'agit du salaire net avec les primes en euros courants.

(1) - Par convention, salaires inférieurs aux deux tiers du salaire médian de l'ensemble des emplois à temps complets (jeunes et adultes confondus).

Source : enquêtes Emploi, INSEE ; âge atteint au cours de l'année.

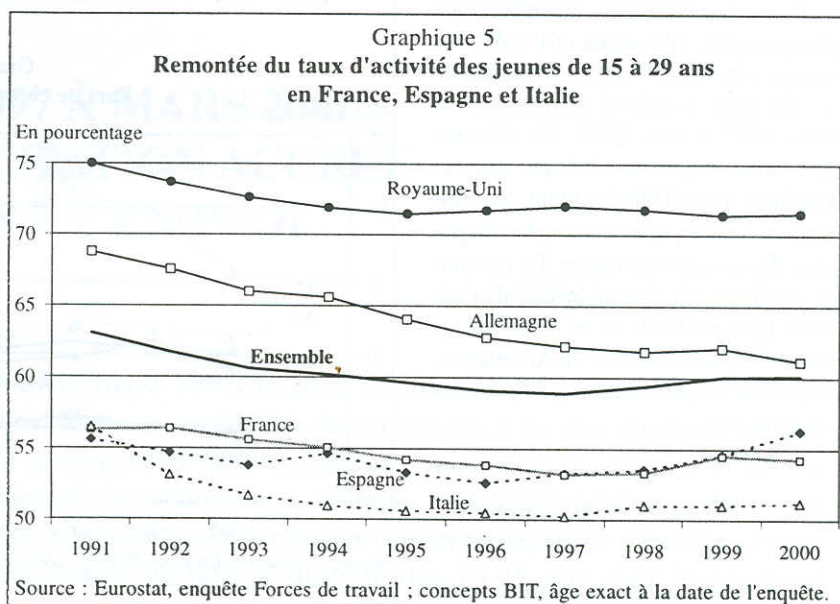
plus âgés. En effet, dans l'ensemble, les créations d'emplois ont été beaucoup plus importantes au cours de la dernière reprise, la croissance économique moyenne, de même ampleur qu'à la fin des années quatre-vingt, ayant été beaucoup plus riche en emplois (tableau 5).

La dynamique d'emploi des jeunes est aussi différente d'une période à l'autre. Au cours de la deuxième moitié des années quatre-vingt, le recul du chômage des 15-29 ans se produit alors que leur taux d'emploi diminue. En effet, à cette époque, l'allongement de la durée des études est à son maximum, au rythme très rapide d'environ un cinquième d'année par an. Le nombre de sortants de formation initiale, c'est à dire de jeunes venant d'achever leurs études, diminue alors de 750 000 en 1986 à 650 000 en 1989. Dans ce contexte de baisse du nombre de jeunes qui se présentent sur le marché du travail, le taux d'emploi des sortants (8) progresse de 42 % en 1985 à 58 % en 1990. À l'inverse, la période 1997-2001 est marquée par une légère baisse de la durée des études. Alors que le nombre de sortants de formation initiale est stable (environ 780 000), l'amélioration de leur taux

(8) - Mesuré par l'enquête Emploi l'année suivant la fin des études initiales.

(9) - L'enquête Emploi dénombre 224 000 appelés du contingent en 1996 et 26 000 en 2001.

(10) - Les données proviennent d'Eurostat. L'âge y est défini comme l'âge exact à la date de l'enquête, et non comme l'âge atteint au cours de l'année, d'où, pour la France, de légères différences avec les données nationales.



d'emploi est plus rapide, de 42 % en 1997 à 67 % en 2001. Le taux d'emploi des 30-49 ans a, lui, progressé à la même vitesse au cours des deux périodes, d'environ +0,5 point par an.

La dynamique de l'emploi a donc été relativement plus favorable aux jeunes dans la période la plus récente. Plus souvent embauchés sur des contrats temporaires, les jeunes semblent, relativement aux adultes, tirer partie de la flexibilité accrue du marché du travail en période de croissance de l'emploi. La progression des cumuls « emploi-formation » a aussi contribué à ce dynamisme : de 1987 à 1990 les contrats d'apprentissage ainsi que les autres situations de cumul étaient stables, alors que ces situations ont grossi de 1997 à 2001.

Tout cela explique un recul du chômage plus rapide pour les jeunes que

pour les adultes, de fin 1996 à début 2001, comme de 1986 à 1990. Pourtant, avec l'arrêt de l'allongement des études et la suppression progressive du service national, le nombre de jeunes candidats à l'emploi ne baisse plus dans la dernière période (9).

### Hausse de l'activité et baisse du chômage des jeunes dans l'ensemble de l'Europe

Pour l'ensemble de l'Union Européenne, l'évolution de l'activité et du chômage des jeunes entre 1997 et 2000 a été analogue à celle observée en France : en trois ans, le taux d'activité moyen des 15-29 ans a progressé d'environ 1 point (graphique 5), alors que le chômage reculait de 4 points en taux et de 2 points en part (graphiques 6 et 7) (10).

Le taux d'activité des jeunes Français reste faible par rapport à la moyenne communautaire. Seuls trois pays présentent un taux d'activité inférieur à celui de la France : l'Italie, la Grèce et le Luxembourg. Concernant le chômage, la situation des jeunes apparaît toujours un peu moins favorable en 2000 en France qu'en moyenne en Europe, que ce soit en part ou en taux de chômage. Cependant, depuis 1997, la baisse du chômage des jeunes a été un peu plus rapide en France que dans l'ensemble de l'Union. La même observation s'applique à la période mars 2000-mars 2001 pour les 15-24 ans (11).

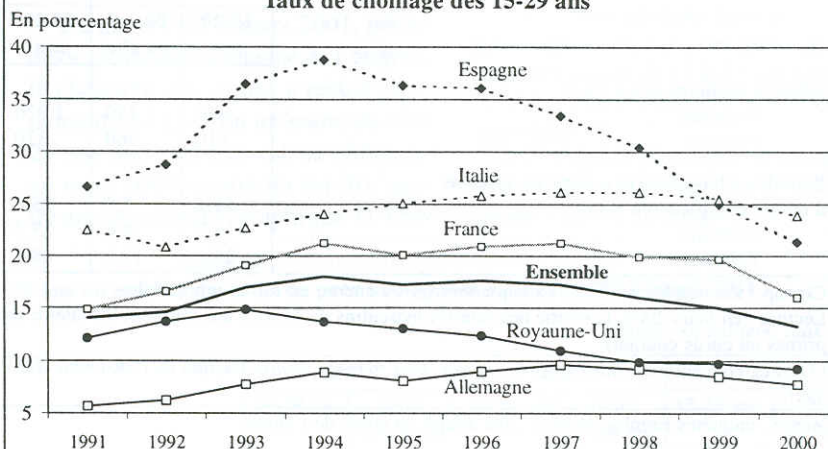
Parmi les cinq pays européens les plus peuplés, l'Espagne et l'Italie ont connu, comme la France, une remontée du taux d'activité des jeunes de mars 1997 à mars 2000. En Allemagne et au Royaume-Uni, par contre, l'activité a reculé légèrement. Le chômage a baissé partout, mais les disparités demeurent marquées. Le chômage est élevé, à la fois en termes de taux et de part, en Italie et en Espagne, et bas au Royaume-Uni et en Allemagne, la France se situant dans une position intermédiaire.

Claude MINNI  
(DARES),

Emmanuelle NAUZE-FICHET  
(INSEE).

## Baisse générale du chômage des jeunes dans l'Union Européenne

Graphique 6  
Taux de chômage des 15-29 ans



Graphique 7  
Part de chômage des 15-29 ans

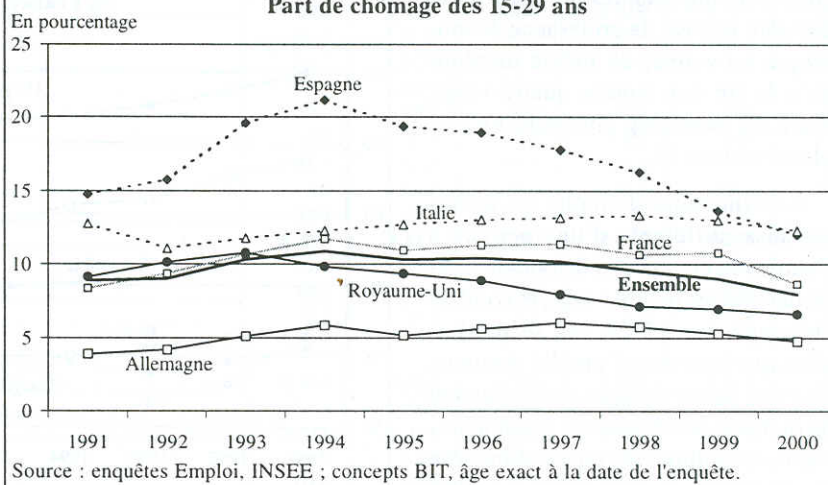


Tableau 5

Une croissance économique plus riche en emploi à la fin des années 90  
Évolutions moyennes de l'emploi, du PIB et de la productivité apparente  
du travail (en % par an)

	PIB	Productivité	Emploi
2 <sup>ème</sup> trim. 1986 - 2 <sup>ème</sup> trim. 1990 .....	3,6	2,1	1,5
4 <sup>ème</sup> trim. 1996 - 1 <sup>er</sup> trim. 2001 .....	3,4	0,8	2,5

Champ : ensemble des secteurs concurrentiels non agricoles  
Source : Insee, comptes trimestriels.

(11) - Catégorie d'âge pour laquelle on dispose de données trimestrielles plus récentes.

### Pour en savoir plus

- [1] Brunet F., Minni C. (2000) : « L'activité des 15-29 ans : stabilisation depuis 1995 », *Premières Synthèses 2000.02 - n° 08.3*, DARES
- [2] Enquête sur l'emploi 2001, *INSEE-Résultats, série emploi-revenus, n°177-178*, juillet 2001
- [3] Marchand O., Minni C. (1997) : « En mars 1997, un jeune sur neuf était au chômage », *Premières Synthèses 97.12 - n° 52.1*, DARES
- [4] Fondeur Y., Minni C. (1999) : « Emploi des jeunes et conjoncture », *Premières Synthèses 99.12 - n° 51.1*, DARES.
- [5] Minni C., Poulet P. (2001) : « L'évolution récente des scolarités et de l'insertion professionnelle des jeunes (1998-2000) », *Premières Synthèses, 2001.07 - n° 26.1*, DARES.
- [6] Aerts A.-T., Mercier M.-A. (2001) : « Enquête sur l'emploi de mars 2001 : La forte hausse de l'emploi se poursuit », *INSEE Première, n° 785*, juin.
- [7] Nauze-Fichet E., Seguin S. (2001) : « Qui bénéficie de la baisse du chômage ? », *Regards sur l'actualité, n° 269*, La Documentation française, pp. 3-15.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis, rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie 01.44.38.24.43. [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr) (Rubrique Emploi puis Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.

Responsable éditorial : Philippe Christmann. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira, Ghislaine Payri et Francine Tabaton. Maquettistes : Myriam Garrie, Daniel Lepesant, Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : La Documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - <http://www.ladocfrancaise.gouv.fr> PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 110 Euros. Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.